

GUIDE DU MÉMOIRE - MASTER EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PRÉAMBULE

Le mémoire de fin d'études s'inscrit dans une stratégie de développement personnel et professionnel. Couronné par une soutenance devant un jury académique, il témoigne des capacités de conceptualisation, de problématisation, d'investigation empirique et de réflexion méthodologique de l'étudiant chercheur.

1. STRUCTURE ET NORMES DE PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

1.1. STRUCTURE

Le mémoire comprend entre 80 et 100 pages (sans la bibliographie ni les annexes). Il englobe 6 parties développées, ci-dessous, à titre indicatif.

- **Introduction : état des lieux et problématisation**
 - Présentation de la thématique et justification du choix au regard des enjeux éducatifs actuels
 - Problème et contexte de l'étude
 - Ancrage dans la littérature scientifique : brève revue de littérature soulignant la pertinence du sujet
 - Finalité(s) de la recherche : explorer, décrire, comparer...
 - Questionnement préliminaire et question de recherche provisoire
 - Hypothèse(s) ou objectif(s) de recherche provisoire(s).
 - Plus-value de l'étude/Caractère novateur
 - Aperçu méthodologique
 - Annonce de la structure du mémoire
- **Cadre théorique de référence**
 - Identification et définition des différentes théories et/ou concepts en rapport avec la question de recherche
 - Situation de la recherche par rapport à la théorie et à d'autres recherches
 - Positionnement du chercheur par rapport à la théorie
 - Finalisation des hypothèses et/ou objectifs à la lumière du cadre théorique de référence, prenant appui sur des ouvrages et des articles scientifiques
- **Méthodologie de la recherche**
 - Approche méthodologique
 - Devis/Type d'étude
 - Contexte de l'étude, population à l'étude et techniques d'échantillonnage
 - Techniques de collecte des données : instruments et procédures
 - Techniques d'analyse des résultats
 - Considérations éthiques
- **Présentation des résultats**
 - Présentation des résultats obtenus (grilles, histogrammes, tableaux analysés, etc.)
 - Clarté dans la présentation, en lien avec la question de recherche et les hypothèses/objectifs
 - Vérification des hypothèses de départ ou cohérence entre objectifs et résultats

- **Interprétation et discussion des résultats**
 - Interprétation pertinente des résultats obtenus
 - Discussion des résultats en fonction des théories retenues, en établissant une comparaison avec d'autres résultats de recherche, issus notamment d'articles de revues scientifiques
- **Conclusion**
 - Synthèse de l'ensemble du travail depuis la problématique jusqu'à la discussion, en mettant en valeur les points saillants
 - Perspectives et ouverture générale
 - Limites de l'étude

1.2. NORMES DE PRÉSENTATION

- APA 7^e édition : <https://www.usj.edu.lb/inst/upload/3d09ae43e56d4e83d058ee411992409a.pdf>
 Rubriques à consulter de manière spécifique : marges ; police ; interligne ; numéro de la page ; légendes et formes des tableaux et figures ; sigles et abréviations ; titres et sous-titres ; normes de l'écriture scientifique (citations, références bibliographiques, etc.).
- Recommandations spécifiques à la faculté :
 - Page de garde : voir annexe B
 - Quatrième de couverture : titre du mémoire en français et en anglais ; résumé en français et en anglais, chacun de 250 mots ; mots-clés en français et en anglais (5 mots-clés)
 - Alignement du texte à gauche et à droite
 - Pied de page « footer » à gauche : abréviation « Fsedu-USJ », en caractère simple, taille 11, police calibri.
 - Haut de page « header » : à l'extrême gauche le titre du mémoire et à l'extrême droite la page en chiffres arabes, en caractère simple, taille 11, police calibri.

2. FORUM DE RECHERCHE

- Tout étudiant qui s'engage dans la rédaction du mémoire de Master en sciences de l'éducation est tenu de présenter lors du Forum de recherche un projet de recherche, validé au préalable par le directeur de mémoire.
- Le projet du mémoire de recherche comprend les étapes suivantes :
 - Titre provisoire
 - Introduction : Choix du sujet, état des lieux et problématisation, finalité de la recherche, question de recherche
 - Cadre théorique définissant les axes de référence
 - Présentation des hypothèses provisoires et/ou objectifs provisoires
 - Posture épistémologique et méthodologie
 - Références bibliographiques selon les normes APA 7^{ème} édition
 - Plan provisoire du mémoire
 - Calendrier de réalisation
- La soutenance du projet de mémoire de recherche se déroule devant un jury présidé par l'enseignant, en charge du cours, lors du Forum de recherche.

3. COMITÉ D'ÉTHIQUE

À l'issue de la soutenance du projet de recherche, l'étudiant prépare le dossier d'éthique (<https://www.usj.edu.lb/cue/procedures.php>).

- Rubriques à consulter de manière spécifique : documents de consentement nécessaires pour mener l'étude, paragraphe introductif pour les outils de collecte de données.
- Le dossier au comité d'éthique de la recherche contient les éléments suivants :
 - Une lettre de recommandation signée par l'enseignant chercheur ou par le promoteur du mémoire ; cette lettre comprend le nom de l'étudiant, le cadre du travail, le but de l'étude, la population visée ainsi que la méthodologie envisagée.
 - Le protocole détaillé de l'étude.
 - Les outils de l'étude.
 - Le formulaire adéquat d'information et de consentement reprenant les principes éthiques à respecter.
 - La lettre d'engagement à la confidentialité.
 - L'accord des institutions sollicitées.

DEPÔT DU MANUSCRIT

- L'autorisation du dépôt est accordée par le directeur du mémoire qui, dans un rapport adressé au chef de département, atteste que le mémoire est soutenable.
- Avant le dépôt du mémoire, le manuscrit est soumis à un logiciel anti-plagiat par le chef de département. Le dépôt sera refusé en cas de plagiat.
- Une politique d'utilisation de l'IA générative et assistée est à respecter dans le cadre du master.
- Le chef de département propose le jury du mémoire, en concertation avec le directeur du mémoire, validé par le doyen de la Faculté.
- La date de la soutenance est fixée dans un délai ne dépassant pas les 2 mois, à compter de la date du dépôt du mémoire.
- La soutenance est publique, annoncée au moins une semaine à l'avance.
- Au cas où le rapporteur aurait des remarques majeures sur le manuscrit, l'étudiant est invité à apporter les modifications nécessaires.
- Le président du jury préside la soutenance et distribue la prise de parole aux membres du jury. Il rédige dans un délai de deux semaines un rapport de synthèse qu'il remet au chef de département.

SOUTENANCE DU MÉMOIRE

- Ouverture de la séance par le président du jury.
- Prestation orale par le candidat, soutenue par un PowerPoint durant 20 minutes sans interruption.
- Intervention successive du directeur du mémoire, du rapporteur et du président du jury, pendant 15 minutes chacun, y compris l'interaction avec le candidat (questions-réponses).
- La signature du procès-verbal par les membres du jury se fait lors des délibérations.
- Après la soutenance, le candidat remet au chef de département *via* mail, dans un délai d'un mois, une copie du mémoire révisé selon les remarques et les corrections éventuellement proposées par les membres du jury.

ÉVALUATION DU MÉMOIRE

Critères d'évaluation du dossier écrit (50% de la note finale)
C1. Qualité de la construction de la problématique et rigueur de l'organisation du mémoire (4 points)
C2. Richesse, pertinence et actualité des références conceptuelles (4 points)
C3. Qualité et cohérence du design méthodologique, pertinence des outils mobilisés, justification des choix opérés et respect des critères de validité scientifique de la recherche (4 points)
C4. Richesse et rigueur de la présentation des résultats, pertinence de leur interprétation et profondeur de leur discussion (4 points)
C5. Qualité de la langue écrite, rigueur du style scientifique et respect des conventions académiques (4 points)

Critères d'évaluation de la prestation orale (50% de la note finale)
C1. Qualité scientifique du discours, précision des concepts mobilisés, cohérence de l'argumentation et pertinence des contenus au regard des enjeux et des objectifs de la recherche (6 points)
C2. Adoption d'une posture professionnelle adaptée et utilisation efficace des composantes de la communication non verbale (regard, gestuelle, voix, attitude et présence) (2 points)
C3. Qualité de la conception des supports visuels, clarté de leur présentation et cohérence de leur articulation avec le discours oral (2 points)
C4. Qualité de la communication orale, incluant la clarté du discours, la précision du vocabulaire scientifique, la fluidité de l'expression et l'efficacité de la présentation auprès de l'auditoire (4 points)
C5. Aisance dans la défense du travail de recherche, capacité à répondre aux questions et à justifier de manière pertinente les choix méthodologiques (6 points)

Annexe A

Politique d'utilisation de l'IA générative et assistée dans le cadre du master

L'usage des technologies d'intelligence artificielle générative (IA) dans le cadre d'un travail de recherche est autorisé sous certaines conditions strictes. L'IA ne peut se substituer à la réflexion personnelle, à la pensée critique, à la rigueur méthodologique ni à l'originalité scientifique attendue d'un-e mastérant-e. Son usage doit rester transparent, éthique et encadré.

Usage autorisé - avec précautions

- Générer des références bibliographiques avec vérification rigoureuse (risque de sources fictives).
- Transcrire des entretiens ou de tableaux statistiques en mentionnant explicitement l'usage dans la méthodologie de recherche.
- Convertir des données en représentations graphiques, telles que des figures, des schémas et des tableaux, avec mention méthodologique précise.

N.B.

- Mentionner explicitement tout usage de l'IA dans une note en fin du mémoire.
- Pour toute correction linguistique, recourir à un logiciel de correction de langue, afin d'éviter toute confusion avec l'IA.
- Il est interdit de rédiger du contenu scientifique (introduction, cadre théorique, analyses, interprétation, conclusion).
- Un-e mastérant -e. reste pleinement responsable de l'intégrité, de la cohérence et de l'exactitude scientifique du texte.

Lettre d'engagement de non-plagiat et d'usage IA

Je, soussigné (e)....., déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres et je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire. De même, je confirme avoir respecté les règles de la faculté relatives à l'utilisation de l'IA, en précisant clairement les applications et usages pour lesquels j'y ai eu recours.

Signature :

Annexe B
Modèle de présentation de la page de titre



UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH
(Faculté ou institut)

(14 pts, gras)

MÉMOIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION
(14 pts, gras)

Sujet du Mémoire : *(14 pts)*
[XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]
(16 pts, gras)

Présentée par : *(14 pts)*
[NOM et Prénom(s) de l'étudiant(e)]
(16 pts, gras)

Sous la direction de : *(14 pts)*
[NOM et Prénom(s) du Directeur]
(titre)
(16 pts, gras)

(12 pts pour ce qui suit)
Soutenue le [jour] [mois] [année]
Devant le jury composé de :

[prénom complet] [nom]	(titre)	Président
[prénom complet] [nom]	(titre)	Directeur
[prénom complet] [nom]	(titre)	Rapporteur

Annexe C
Rapport d'avancement du mémoire en sciences de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation

Nom et prénom de l'étudiant/e :

Matricule :

Semestre :

Informations générales	
Titre du mémoire	
Date du début	
Date prévue pour le dépôt	
Directeur du mémoire	
Étapes de recherche	
Travail accompli	
Étapes en cours	
Calendrier prévisionnel	
Commentaire	
Travaux de recherche	
Communications	
Publications	
Soutenances	
Autres :	

Date :
Signature de l'étudiant/e

Date :
Signature du directeur du mémoire